

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le Parking Laangwiss afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un Oldtimer Tour. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **Parking Laangwiss**  
Début : **vendredi, 26 avril 2024 à 18h00**  
Fin : **vendredi, 26 avril 2024 à 00h00**  
Motif : un Oldtimer Tour  
Règlement : GRE-082-2024

---

Grevenmacher, le 19 avril 2024

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes